



FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR SECTEUR JEUNES D'ARBOIS

Préambule

Le secteur jeunes d'Arbois commence une nouvelle aventure après des années de sommeil. Un nouveau projet, une nouvelle équipe est en route pour proposer aux jeunes qui le souhaitent un lieu et des moments pour rire, s'épanouir, apprendre ensemble, se retrouver, faire des projets ... Nous proposons un fonctionnement qui sera amené à évoluer durant toute l'existence du secteur jeunes grâce à vos idées et à celles des jeunes. Nous souhaitons faire appel à votre bienveillance et à votre compréhension s'il y a parfois des erreurs, des lenteurs ou d'autres petits tracasseries. Dans ces moments-là (et dans les autres) sachez que notre but est : que vos enfants, les jeunes, se sentent épanouis.

Le secteur jeunes souhaite accueillir des jeunes de la 6^e à la terminale, nous nous adapterons en fonction de leurs besoins pour créer des créneaux adaptés aux différents âges (créneau collège ou lycée).

Le dossier d'adhésion

Pour accéder aux activités/actions du secteur jeunes d'Arbois un dossier d'adhésion complet est obligatoire, il doit être remis à la coordinatrice ou à un animateur. Nous souhaitons que le dossier soit remis en mains propres pour que nous puissions faire connaissance. Sans ce dossier il nous est impossible d'inscrire le jeune aux activités.

Le dossier d'adhésion comporte :

- Fiche individuelle d'inscription
- Fiche sanitaire + Copie du carnet de vaccinations (DT Polio)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Copie du dernier avis d'imposition
- Chaque parent/chaque jeune doit prendre connaissance du règlement de fonctionnement du secteur jeunes

Le dossier d'adhésion devra être renouvelé chaque début d'année scolaire.

Pour déposer le dossier d'adhésion :

- A la mairie d'Arbois 10 rue de l'hôtel de Ville (auprès de Anne BROCCO coordinatrice secteur jeunes)
- Au secteur jeunes 13 grande rue à Arbois (à la coordinatrice ou un animateur)

Si vous avez des questions ou des demandes particulières vous pouvez contacter Anne BROCCO aux numéros suivants : 06.49.76.59.69/03.84.66.57.87 ou par mail : abrocco@arbois.fr.

Modalités d'ouverture

Plusieurs moments seront proposés dans le local jeunes situé au 13 grande rue :

- Les vendredis de 18h à 21h hors vacances scolaires : temps de loisirs, de projets, d'animations diverses, de chantiers.
SUR INSCRIPTION
- Les mardis de 16 à 19h hors vacances scolaires : temps de loisirs, de projets, d'animations diverses, de chantiers.
SUR INSCRIPTION
- Les mercredis de 14h à 19h hors vacances scolaires : temps d'accueil libre, de loisirs, de projets, d'animations diverses.
SANS INSCRIPTION

Pour les jeunes qui souhaitent venir les mercredis il est nécessaire de remplir un dossier d'adhésion.

- Temps de vacances (hors séjours) : temps de loisirs, de projets, d'animations diverses, de chantiers.
SUR INSCRIPTION

Les séjours/week-ends :

- Certains week-ends en dehors du local seront proposés tout au long de l'année : temps de découverte, de rencontres, d'échanges, de « vacances », de projets, de chantiers.
SUR INSCRIPTION
- Des séjours de vacances seront proposés.
SUR INSCRIPTION

Cette organisation sera surement amenée à évoluer en fonction de vos demandes et de celles des jeunes.

Pour chaque créneau proposé il est possible qu'il vous soit demandé un surcoût selon le prix de la sortie ou celui d'un intervenant. Nous essaierons de réduire au maximum ces surcoûts en privilégiant l'autofinancement pour les activités plus coûteuses.

Tarification

La pratique tarifaire est celle du taux d'effort (les éléments qui sont pris en compte dans le calcul : revenu mensuel, nombre d'enfant).

Les points positifs de ce fonctionnement :

- C'est une méthode de tarification juste et équitable
- Cette méthode permet d'être au plus proche de la possibilité de participation des familles

Quelques exemples :

- Une famille qui gagne 2000 €/mois (un couple et un enfant) devra payer 0.7 € l'heure si l'accueil se fait sur une journée de 8 h, cela fait en tout : 5.6 € la journée.
- Pour une famille qui gagne 700 €/mois avec un enfant le coût sera de 1.9 € la journée.
- Pour un couple qui touche 5000 €/mois avec un enfant cela leur reviendra à 14 € la journée.

Le taux d'effort est dégressif en fonction du nombre d'enfant.

Un plafond est fixé aux familles touchant moins de 700 €/mois ainsi qu'à celles touchant plus de 5600 €/mois. Les séjours et activités « payantes » feront l'objet d'un système de forfait (plus ou moins cher en fonction des activités et des séjours proposés).

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux activités (mobilité, tarif), nous pouvons trouver des solutions.

Veuillez-vous adresser à Anne BROCCO (contact dans la partie dossier d'adhésion).

Modalités d'accueil

Il existe deux modalités d'accueil différentes pour les activités se déroulant au local. Le local en question ne peut accueillir plus de 20 jeunes en même temps, pour certaines activités nous devons mettre en place une liste d'attente et à contre cœur nous serons obligés parfois de refuser des inscriptions si le quota de 20 personnes est déjà atteint.

SANS INSCRIPTION : le jeune peut venir participer librement et repartir lorsqu'il le souhaite. Le jeune est à ce moment-là sous la responsabilité des parents lors de ces allers venues. Les animateurs ne pourront en aucun cas l'empêcher d'aller et venir à sa guise.

SUR INSCRIPTION : le jeune peut venir et repartir seul, ou avec ses parents (voir fiche d'inscription). Dès son arrivée et jusqu'à la fermeture de l'accueil de jeunes, une surveillance continue est assurée : il ne peut ni s'absenter, ni quitter les lieux avant la fermeture du secteur jeunes. S'il doit partir seul avant l'heure prévue, vous devrez le noter en précisant l'heure du départ. Pour toutes modifications, il faudra une demande écrite adressée à l'équipe d'animation du secteur jeunes.

Les mardis et vendredis l'inscription doit se faire maximum deux jours avant (en dehors des week-ends). Vous pouvez aussi faire une inscription au mois.

Ce qu'on a le droit de faire ou non au secteur jeunes (paragraphe à faire lire aux jeunes)

Au secteur jeunes tu auras le droit de faire beaucoup de choses. Tu pourras t'amuser, rire, te retrouver avec tes amis, t'en faire de nouveaux, découvrir, te dépenser, jouer, te reposer, discuter, ...

Nous souhaitons au maximum que tu puisses être libre.

Pour que cette liberté puisse exister et que la vie en groupe puisse être agréable il existe des règles qui ne sont pas négociables :

- Tu n'as pas le droit de fumer, de boire de l'alcool, ni de consommer des produits illicites dans le bâtiment où est situé le secteur jeunes (intérieur et extérieur)
- Tu n'as pas le droit d'être violent envers les adultes et les jeunes (coup, insulte, harcèlement)
- Tu n'as pas le droit de voler ou de dégrader tout ce qui se trouve dans le bâtiment

Par contre tu peux :

- Parler de tes sentiments
- Être à l'écoute de toi et des autres
- Être bienveillant envers toi et envers les autres
- Soutenir les personnes qui ont des difficultés à faire une activité, à s'intégrer
- Aider ou demander de l'aide
- Entre autres ...

En cas de non-respect de règles non négociables :

Tout dérapage par rapport à ces règles de fonctionnements fera, dans un premier temps, l'objet de discussion avec les personnes concernées et/ou en groupe sous forme d'un échange permettant une sensibilisation active et une compréhension de l'acte commis.

Dans un second temps la transgression fera l'objet d'une sanction à caractère éducatif, permettant à la personne de prendre ses responsabilités en faisant face aux conséquences de ses actes en y apportant une réponse adéquate (celle-ci sera choisie par la personne en concertation avec l'équipe).

En cas de récidive ou de force majeure, les responsables légaux pourront être interpellés. Il pourra être également rappeler au jeune qu'il choisit lui-même de fréquenter l'accueil jeunes, que si en définitif le fonctionnement de cet espace ne lui convient plus il peut, dans un cadre serein et en concertation avec l'équipe, en repartir.

Repas

Le tarif des activités ne comprend ni le repas, ni le pique-nique, ni le goûter (hors séjours). Les familles sont tenues de fournir un pique-nique et/ou un goûter à leur adolescent à la journée sauf indication contraire sur le tarif proposé.

Soins

Aucun médicament ne sera administré au jeune, sauf en cas de traitement médical et sur présentation d'une ordonnance à la coordinatrice.

Ce règlement sera amené à évoluer en fonction de ce qui nous semblera important.
S'il manque à vos yeux des informations n'hésitez pas à nous en faire part.
Merci à toutes et à tous d'avoir pris le temps de lire ce document :)

